

ARRIVÉE

13 AVR. 2023

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**DATE
D’AFFICHAGE :**
29 mars 2023

L’an deux mille vingt trois, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni en la salle du Conseil et en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane GALINÉ, Maire.

**DATE DE
CONVOCATION :**
29 mars 2023

Étaient présents :

Virginie PERCHET, Sylvie VANDENBOGAERDE, Véronique CHASSEFIÈRE, Sylvie YONLI, Karine MARIN ROGUET, Clothilde CAMPAIN, Nathalie GALINÉ, Tiphaine CHAUVET, Georges LEVIER, Gilles VOISE, Emmanuel NARDY, Didier PAUTRAT, Robert LONGEON, Patrick BRETIN, Pascal SÉNÉCHAL et Daniel LOISON

**NOMBRE DE
MEMBRES :**

En exercice : 19

Formant la majorité des membres en exercice.

**Présents : 17
Votants : 19**

Absents représentés :

M. Franck TINDILIERE représenté par Mme PERCHET, M. Parfait SOUNOUVOU représenté par M. Gilles VOISE.

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
2023**

Gilles VOISE a été élu secrétaire de séance.

**Publication ou
Notification du :**

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’instruction budgétaire M57,

**Transmission au
Contrôle de Légalité le :**

Entendu l’exposé de M. GALINÉ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 5 voix contre (Mme CHAUVET, MM. LONGEON, BRETIN, SÉNÉCHAL et LOISON)

✓ **DÉCIDE** d'approuver le Budget Primitif 2023 dont l'équilibre s'établit comme suit :

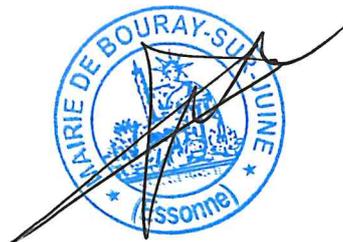
En section de fonctionnement :

- Recettes : 1 706 675.80 €
- Dépenses : 1 706 675.80 €

En section d'Investissement :

- Recettes : 2 094 818.46 €
- Dépenses : 2 094 818.46 €

**LE MAIRE,
Stéphane GALINÉ**



Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet d'Étampes
- Monsieur le Trésorier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.